

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2010

MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ - (n° 2557)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 134

présenté par
M. Gatignol, M. Nicolas, M. Fasquelle et M. Decool

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 29, substituer à l'année :

« 2015 »,

l'année :

« 2013 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d'avancer la date du premier rapport sur le dispositif d'accès régulé à l'électricité de base. L'échéance de 2015 paraît trop lointaine pour dresser le premier bilan qui sera attendu par les producteurs comme par les consommateurs.